

La culpabilité

- Les fautes pénales
- La complicité

La faute pénale

- faute intentionnelle
- faute non-intentionnelle
 - imprudence délibérée
 - imprudence simple
- faute contraventionnelle

La faute intentionnelle

- Le Dol: volonté criminelle
 - Art. 121-3 C. pén. : “Il n’y a point de crime ou de délit sans intention de le commettre”
- Dol général
 - conscience de l’interdit et volonté de le transgresser
 - indifférence des mobiles sauf exception (terrorisme, la rançon en cas d’enlèvement)
- Dol spécial
 - tout élément psychologique supplémentaire (animus necandi)

Les autres distinctions

- Dol simple/Dol aggravé
- Dol déterminé/indéterminé
 - Dol imprécis
 - Délits praeter-intentionnels

La faute non-intentionnelle

- les degrés de faute non-intentionnelle

Schéma des fautes pénales

L'agent veut l'acte
et le résultat

Faute Intentionnelle

L'agent est indifférent
au résultat

Imprudence délibérée

Faute Non-Intentionnelle

Imprudence simple

La volonté de
l'agent est indifférente

L'agent n'a pas
conscience du résultat

Faute contraventionnelle